

**MAIRIE DE BRIE - 16590**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 24

Procuration : 3

**Votants : 27**

L'an deux mil vingt quatre

Le : **23 septembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **17 septembre 2024**

**OBJET : D2024-6-3**

Remboursement de l'avance  
du Budget Général au  
Groupement d'Habitations

**Présents** : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; HELION P ; ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VRIET L

**Ont donné procuration** : GUERIN S à THOS F ; IMARD C à ROUHIER D ; VIEUILLE R à HELION P

**Secrétaire de séance** : Fabien GERACI

Lors de sa séance du 8 avril 2024, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une avance du Budget Général au Groupement d'habitations pour un montant de 120 000 €, afin d'acquérir le terrain situé 153 rue du 11 novembre 1918, dans le cadre de l'exercice du droit de préemption.

Par mail du 3 juillet 2024, Maître Leduque nous informait que la procédure de préemption était caduque et que les propriétaires ne souhaitent pas poursuivre la vente de leur terrain à la commune de Brie.

En conséquence, l'acquisition du terrain n'ayant pu aboutir, il convient de procéder au remboursement de l'avance consentie au Groupement d'habitations.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, donne un avis favorable au remboursement de la somme de 120 000 € du budget Groupement d'Habitation au Budget Général.**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Affiché le 25 septembre 2024**

Pour copie conforme :

**En Mairie, le 25 septembre 2024**

Le Maire,

Michel BUISSON